

# Manifeste pour un "Droit De Paternité"

[c. change.org/p/emmanuel-macron-ramener-le-cœur-des-pères-à-leurs-enfants-et-le-cœur-des-enfants-à-leurs-pères](https://change.org/p/emmanuel-macron-ramener-le-cœur-des-pères-à-leurs-enfants-et-le-cœur-des-enfants-à-leurs-pères)

## Papa où t'es



## Je suis là, mais on ne veut pas de moi

Monsieur Le Président,

*En 2018, est-il normal qu'un homme doive obtenir l'autorisation de sa femme pour voir ses propres enfants ?*

*De la même manière, avant 1965, était-il normal qu'une femme doive obtenir l'autorisation de son mari pour réaliser son propre travail ?*

Ces deux évolutions sont intimement liées : comment les femmes et les hommes peuvent avoir une vie familiale et professionnelle harmonieuse si la responsabilité éducative reste l'apanage des mères ?

Cependant, aujourd'hui, lorsqu'une mère refuse la garde alternée voire même une simple garde élargie, la justice s'aligne sur cette position plus de 8 fois sur 10.

De façon étonnante, l'accord de la mère pour une garde alternée vaut décision judiciaire.

*« Je suis père de 3 filles, ingénieur de métier et entrepreneur.*

*Je suis en instance de divorce depuis plus de cinq ans : cinq années de combat pour demander plus de temps à prendre soin de mes filles : pour être un père qui partage plus qu'un week-end sur deux avec ses enfants, pour être un papa impliqué et présent dans le quotidien de la vie de ses filles.*

*Avant de me séparer de mon ex-femme, j'embrassais mes filles tous les matins et tous les soirs. Et tous les jours, je les accompagnais à l'école. Tous les jours, je les chérissais.*

*J'ai appris dans la douleur comment tout allait être mis en œuvre pour couper méthodiquement les liens affectifs qui m'unissent à mes trois enfants.*

*J'ai mis plus d'un an et ai dû faire appel à la justice pour avoir la possibilité de passer du temps avec ma dernière fille. Sous prétexte de son jeune âge et de l'allaitement volontaire, à plus de 18 mois, la maman ne m'autorisait pas à la garder même un après-midi*

*C'est avec l'approche du jugement que la mère céda et que le tribunal m'accorda finalement, un week-end sur deux.*

*« Grâce » à une loi de protection de l'enfant, ma grande fille qui avait 9 ans a pu écrire au juge et le rencontrer. Elle a alors récité tous les maux que sa mère lui avait inculqués. Elle recommencera le même exercice à 11 ans et à 14 ans. La parole libre de mes enfants a disparu.*

*Je vous laisse imaginer la violence de la douleur de voir sa fille aînée vous démolir devant un juge.*

- *En première instance, le juge considère les enfants trop jeunes alors que j'ai toujours été proche de mes filles et impliqué dans mon rôle de père. Je ne manquais aucun rendez-vous de suivi de grossesse, je me levais la nuit pour donner les biberons, j'accompagnais mes filles à l'école. J'étais tout simplement présent au quotidien. J'étais un père.*
- *En appel, mes responsabilités de chef d'entreprise sont jugées incompatibles avec un simple élargissement de mon droit de visite : Je vis et travaille pourtant dans la même ville que leur mère, de surcroît là où mes filles sont scolarisées. Je suis totalement libre d'aménager mon emploi du temps.*
- *La procédure de divorce sur le fond est en cours et ma demande d'élargissement d'une nuit supplémentaire est rejetée car du point de vue de la justice, il n'y a pas d'élément nouveau. Pas d'élément nouveau... pour moi, ce sont 5 années qui se sont envolées !*

*J'ai été accusé de négligence, de violence et d'instabilité par la maman et par des personnes que je connais à peine. La justice a rejeté ces accusations et retenu mes « capacités affectives et éducatives » mais rien cependant qui ne motive le moindre changement ; je resterais donc sur une fin de semaine sur deux sans garde alternée, ni garde élargie... ?*

*La justice semble avoir toujours une bonne raison pour prendre le parti de la mère.*

*On m'enlevait légalement tout ce qui était important pour moi : vivre avec mes enfants. »*

Il est impératif qu'un père puisse naturellement voir ses enfants sans avoir à demander l'autorisation à la mère ou un juge. Aujourd'hui, si les parents ne s'accordent pas sur la garde, les enfants plongent dans un conflit judiciaire souvent d'une grande violence bien loin de leur « intérêt supérieur ».

Pour préserver l'intérêt supérieur des enfants, il faut organiser la séparation autrement et rétablir un équilibre.

**J'écris cette pétition pour les hommes** qui se sont vus restreindre voire supprimer leur relation avec leurs enfants quand la prédominance maternelle l'emporte sur la relation père-enfants. Ces pères en souffrance restent dans l'ombre, dans la douleur et dans l'absence de leurs enfants. La république se doit de protéger la relation des enfants avec leurs pères. Aujourd'hui, il n'en est rien.

1. Mettre en place **d'un droit de paternité de fait** extra-judiciaire qui permettrait une parentalité harmonieuse et équilibrée dès la séparation des parents.

**J'écris cette pétition pour les femmes** qui désespèrent de voir le père de leurs enfants s'occuper d'eux. Le père ayant obtenu un droit de visite et d'hébergement est cette fois-ci malheureusement tout à fait libre de l'utiliser ou pas, s'occupant alors de ses enfants selon ses envies ou son emploi du temps. L'enfant dans l'attente souffre alors de l'absence de son père. Il est impératif de transformer ce droit de visite et d'hébergement en un devoir de visite et d'hébergement. Le père n'a pas à avoir le choix et a bien le réel devoir d'être présent pour ses enfants et d'exercer pleinement son rôle.

2. Passer d'un droit de visite et d'hébergement à un **devoir de visite et d'hébergement**.

**J'écris cette pétition pour les familles séparées** dont l'un ou l'autre des parents se trouve privé de son rôle suite aux actions malveillantes de son ex-conjoint avant l'obtention d'une décision de justice.

3. Protéger le lien parent-enfant par la mise en place d'un **délit d'entrave parentale**.

Dans le couple, la paternité est reconnue et attendue. Et pourtant, elle passe au second plan dès la séparation.

"Ramenons le cœur des pères à leurs enfants, et le cœur des enfants à leurs pères."

Jean-David [@Droitdepaternité](#)